

Édito

L'APF sur tous les fronts



Avec et pour les personnes en situation de handicap, l'APF est sur tous les fronts pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et leur famille.

Citoyenneté et dignité, accessibilité, ressources, santé, emploi, éducation, loisirs, vie affective et sexuelle, ... autant de thèmes qui ont été exposés et débattus lors de l'assemblée départementale de décembre dernier à l'amphithéâtre du Conseil départemental à Tulle avec les adhérents, les élus, les partenaires institutionnels et associatifs.

Alors que les représentants des services de l'État, étant sur la période de réserve préélectorale, n'ont pu répondre présents, le conseil APF de département a sollicité des rendez-vous. C'est ainsi que des rencontres ont eu lieu avec M. le Préfet, M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires, M. le directeur de l'Inspection académique, Mme la directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie afin d'échanger sur les différents axes en terme de leviers à actionner et d'actions concrètes à mettre en place dans une logique d'inclusion.

L'année 2016 est marquée par le lancement de la nouvelle organisation APF de l'action associative avec 46 territoires et 12 régions correspondantes aux nouvelles régions administratives mises en place au 01/01/2016.

Le territoire du Limousin est ainsi constitué des délégations de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de la Creuse. Il s'inscrit dans la grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Le nouveau conseil APF de région est représenté par Madame Annie Tendron.

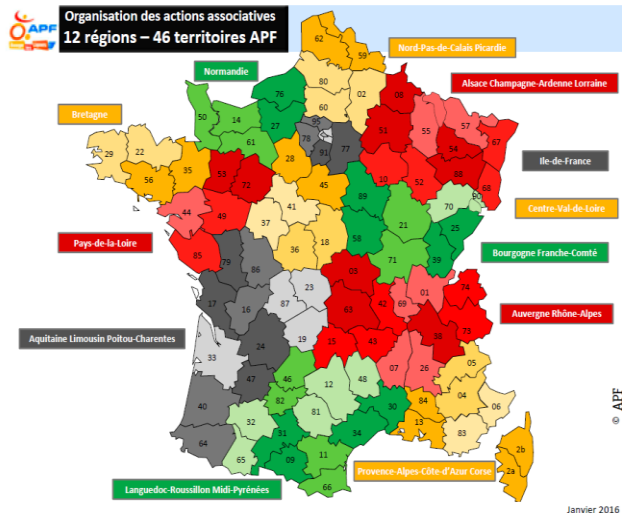
Les actions de proximité considérées comme essentielles permettent de répondre au plus près des besoins et attentes exprimés par les personnes elles-mêmes en développant les logiques inclusives et participatives dans une cohérence régionale.

Le conseil APF de département, pivot politique de l'association à l'échelon départemental, est constitué de 5 élus, renforcé par 3 membres associés et de(s) membre(s) invité(s).

Chacun est, et reste déterminé à porter la voix des personnes en situation de handicap et leur famille, les représenter auprès des différentes instances pour faire bouger les lignes.

**Participons, Coopérons, Agissons
dans une posture de défense des intérêts collectifs.**

**Noël VEZINE
Représentant du conseil
APF de département**



ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE
Délégation Départementale de la Corrèze
Impasse Tour de Loyre
19360 Malemort sur Corrèze
Tél : 05 55 24 43 55

dd.19@apf.asso.fr
<http://apf19.blogs.apf.asso.fr>

OUVERTURE DU LUNDI AU VENDREDI
9 H - 12 H / 14 H - 17 H

BULLETTIN DEPARTEMENTAL
de la délégation APF - Corrèze
avril/mai/juin 2016

Le Conseil APF de Région (CAPFR), comment ça marche ?

Nous profitons de la nouvelle élection du CAPFR du 28 janvier pour revenir sur le rôle et les missions du CAPFR ; d'autant que depuis la nouvelle carte des régions, trois CAPFR (Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine) n'en feront plus qu'un, à l'image de la nouvelle grande région Aquitaine Poitou-Charentes Limousin (APCL).

Par délégation du Conseil d'administration, les membres du Conseil APF de Région sont garants de la mise en œuvre régionale des orientations associatives et politiques nationales de l'APF, à travers les trois missions : Accueillir et accompagner ; Représenter et revendiquer ; Dynamiser et développer.

Le CAPFR définit les orientations politiques régionales de l'APF concernant quatre domaines : la représentation politique ; la vie associative ; le soutien et l'accompagnement des acteurs associatifs ; le développement de la présence APF.

Le CAPFR, composé de conseillers APF de départements et de membres de Commissions nationales, se réunit au moins trois fois par an et son mandat est de quatre ans.

La représentante régionale Aquitaine Poitou-Charentes Limousin (elle-même représentante du Conseil APF de département de la Charente Maritime) est Mme Annie Tendron.

La représentante du territoire Limousin (elle-même membre du Conseil APF de département de la Haute-Vienne) est Mme Claudine Friconnet.

Noël Vézine, représentant du Conseil APF de département de la Corrèze, ainsi que Jean-Claude Pestourie, élu du Conseil APF de département de la Corrèze, sont membres du Conseil APF de Région Aquitaine Poitou-Charentes Limousin.

Avec APF Évasion

Mes vacances sont plus fortes que les tiennes

Comme chaque année, APF Evasion recherche des accompagnateurs bénévoles pour les 1400 vacanciers 2016 en situation de handicap pour des séjours en France et à l'étranger. Nourri, logé, sans compétence spécifique, formé, un séjour APF Evasion c'est 15 jours à 3 semaines de partage avec des adultes, adolescents ou enfants.

Être accompagnateur, c'est mettre en avant son sens du contact dans tous les gestes de la vie quotidienne, c'est mettre en place des activités, c'est vivre des vacances différentes en partageant des moments inoubliables. Vous pouvez directement vous inscrire sur www.apf-evasion.org

Assemblée générale APF

25 JUIN A CLERMONT-FERRAND

Le Conseil d'administration a confié la préparation de la prochaine assemblée générale à un comité de pilotage composé d'élus locaux, d'administrateurs et de membres de la direction générale.

Deux thèmes principaux pour le volet «vie associative» pourraient être abordés : l'évolution des délégations et la visibilité de l'APF ; et également deux thèmes principaux pour «le volet revendication» : la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille et l'environnement accessible à tous.

Si vous souhaitez vous rendre à l'assemblée générale, faites-vous connaître pour organiser un transport ou du covoiturage.

« C'est écrit », livre témoignage d'Alexandre Soleilhavoup

« C'est écrit... Enfin ! Tout ce que je n'ai pas su dire, mes peurs, mes joies, mes amours, mes espoirs et mes désespoirs, mes passions, mes projets... et mes morts... Ce qu'il se passe après, ce qu'il se passe avant... C'est écrit, comme un contrat que nous avons signé avant de naître. [...] C'est écrit, mais encore faut-il savoir déchiffrer ces signes que la vie nous envoie, parfois si évidents. »

Alexandre Soleilhavoup, corrézien, né en 1980, est tétraplégique depuis l'âge de 18 ans. Il nous livre son témoignage sur l'avant, l'après, les détails restés gravés, ses histoires, son histoire. Un grand coup de cœur ! 17 € en librairie, maison de la presse, espaces culturels, sur internet (www.bordulot.fr) et à la délégation.

Des nouvelles du front de l'accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, la loi du 11 février 2005 a été une bouffée d'espérance dans un univers d'indifférence.

Cette loi, très ambitieuse, promettait une accessibilité pour tous, partout et en tous lieux au 1^{er} janvier 2015. Cette échéance approchant, force était de constater qu'il resterait beaucoup à faire, hormis pour les bâtiments neufs.

Pour que la grande majorité de nos élus, de nos commerçants, de tous les propriétaires ou gérants d'ERP (Établissements Recevant du Public) ne soient pas hors la loi, le gouvernement a mis en place les Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmé) par Ordonnance du 26 septembre 2014, leur donnant ainsi un délai supplémentaire pour parachever l'accessibilité de leur établissement.

Les propriétaires ou gérants d'ERP, devaient, soit déclarer leur établissement accessible, soit déposer un Ad'AP avant le 27 septembre 2015 (un an après la publication de l'ordonnance).



Mars 2016, où en sommes-nous ?

EN CORREZE, on estime qu'il y a environ 5000 ERP. Pourquoi cette incertitude sur le nombre ? Seuls les ERP de 1^e à 4^e catégorie sont recensés par la sécurité civile ainsi que les locaux à sommeil de 5^e catégorie. Pour cette catégorie, hors locaux à sommeil, il n'existe aucun recensement et aucune obligation de déclaration, auprès des organismes consulaires par exemple.

La situation à ce jour :

- ▲ 1000 ERP ont été déclarées accessibles,
- ▲ 2000 ERP sont sous Ad'AP,
- ▲ Restent 2000 ERP qui passeraient entre les mailles.

Nous venons de nous entretenir de cette situation inacceptable, avec M le Préfet ce 14 mars. Dans sa réponse, il s'est engagé à intervenir auprès des collectivités retardataires ou réfractaires (environ 30%, dont la moitié préparent leur Ad'AP) pour qu'elles se mettent en règle. Il nous a assuré intervenir dans les financements pour que l'accessibilité soit un critère déterminant pour l'attribution des aides de l'État. Pour les privés, une relance sera effectuée.

A l'APF, nous pensons que beaucoup de concessions à la loi ont été faites. L'élastique a atteint sa limite de rupture. Il faut plus de rigueur, et pour ce faire, sévir : « Dura lex, Sed lex ». Nous n'avons pas en charge les pouvoirs de police. Il revient à l'État, de faire appliquer la loi.

Au niveau national, l'APF souhaite faire des exemples et engagera des actions en justice limitées. Il nous est demandé de faire remonter des cas de gros ERP dans lesquels le non-respect de la loi est flagrant.

En lisant ces lignes, certains y liront le pessimisme de l'auteur.

Si tel en est le cas, qu'ils soient pardonnés pour leur ignorance du calvaire que rencontrent les personnes handicapées au quotidien.

Il ne faudrait pas en oublier de complimenter les 3000 propriétaires ou gérants d'ERP qui ont fait ou se sont engagés à faire pour que **la vie de tous** soit facilitée.

*Jean-Claude PESTOURIE,
Élu du CAPFD, chargé de l'accessibilité*

Nouvel atelier Esthétique

Un nouvel atelier redémarre dans les locaux de la délégation. Animé par Virginie Vincent de Rayon de Soleil Corrèze, les ateliers proposent des soins du visage, des mains, un maquillage, de la coiffure...

Rayon de Soleil Corrèze est une association loi 1901 qui développe la socio-esthétique auprès des publics fragilisés en situation d'isolement et/ou de repli.

Pour participer aux ateliers, il faut être adhérent à l'association Rayon de Soleil Corrèze (15 euros par an). Le nombre de personnes par séance est limité à 8.

Merci de nous contacter pour vous inscrire.

La délégation propose à ses adhérents de nombreux ateliers dans ses locaux

Ils ne sont possibles qu'avec le dévouement des animateurs bénévoles qui les animent.

Aussi, pour des raisons d'organisations (nombre de places limitées, matériel, disponibilités des personnes), et sauf cas particuliers, nous vous remercions de vous inscrire auprès de la délégation au 05 55 24 43 55.

Afin de préparer la reprise, en septembre, vous pouvez nous faire part de vos idées, de vos envies, en terme de continuité et de nouveautés.

Le Groupe des Aphasiques Corrèziens.

Ils sont environ une dizaine à se réunir une ou deux fois par mois pour pratiquer la peinture avec Roselyne Soler-Vinay.

« L'Association des Aphasiques Corrèziens a vu le jour, il y a un peu plus d'une année. Cette association a été créée par et pour des personnes souffrant d'aphasie. Pour rappel, l'aphasie est une perte totale ou partielle de la capacité à communiquer par le langage, oral ou écrit. Elle survient le plus souvent à la suite d'un accident vasculaire cérébral. Celui-ci est brutal : en quelques secondes, la vie bascule, on ne peut plus communiquer.

Le but de l'association est donc d'aider chacun à sortir de l'isolement qu'impose la difficulté à communiquer, et de développer des activités créatives, telles que le théâtre, la peinture, le chant, permettant à chacun de retrouver une image valorisée de lui-même. Notre association est affiliée à la Fédération Nationale des Aphasiques de France. Le siège social de notre groupe local est au centre des 9 Pierres à Tulle.

Pour l'atelier d'Art Thérapie, nous avons cherché un lieu près de Brive et c'est l'Association des Paralysés de France qui nous accueille dans sa grande salle, deux fois par mois. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants. »

Bienvenus aux nouveaux qui enrichissent la vie associative de notre délégation !

Le Bric à Brac et Vestiaire

Désormais, le Vestiaire, ou « Frip' » pour les intimes, ouvre exceptionnellement ses portes **pour la vente des bibelots et petits meubles les premiers jeudis de chaque mois de 14 h à 16h45 (la boutique reste ouverte tous les mardis et jeudis de 14 h à 16h45).**

La Frip' est une activité ressources importante pour la délégation, elle a besoin du soutien de tous ! Soutien pour la vente des vêtements, soutien pour la recherche de nouveaux bénévoles, soutien pour les organisations des Bric à Brac, soutien en déposant votre textile et vos bibelots à la délégation toute la semaine aux heures bureau ou dans le container à vêtements 24 h/24.

Nous avons besoin de vous ! Venez la découvrir, la faire connaître...



Bon d'adhésion et/ou d'abonnement FAIRE FACE nouvelle formule 2016

OUI, je souhaite :

- 1 adhérer à l'APF* et m'abonner pour un an au magazine FAIRE FACE nouvelle formule au prix de spécial de 47 €
- 2 adhérer pour un an à l'APF à 25 €* (prix de l'adhésion seule, sans abonnement)
- 3 m'abonner pour 1 an au magazine FAIRE FACE nouvelle formule à 33 € (prix de l'abonnement seul, sans adhésion)

** Pour bénéficier de tous les avantages liés à mon abonnement Faire Face, je vous communique mon adresse email :

* Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66% de leur montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhésion ou d'abonné.

MERCI DE RETOURNER CE BON soit à votre délégation départementale APF ou sous enveloppe sans affranchir à : APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381 - 94609 Choisy Le Roi cedex

0502016 L'adhésion est individuelle

M. M^{me} M^{lle} Nom/Prénom

Adresse

Code postal [] [] [] [] Ville

E-mail (facultatif)

Ci-joint mon règlement par :

chèque bancaire chèque postal à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

TOTAL de mon règlement : €

Tarif valable jusqu'au 31/12/2016

Vous pouvez aussi adhérer à l'APF et vous abonner à Faire Face via notre site internet : www.apf.asso.fr

